

LE CHEF  
DU  
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

*M. Bernath,*  
*Notre au Chef du D.P.*  
*16. III*  
*82*

Entretien avec M. KOULAGENKOV, Ministre de l'URSS,  
le mardi 15 mars 1949, à 16 heures.

M. Koulagenkov, qui m'avait demandé un entretien,  
m'a exposé ce qui suit:

1) Il a constaté que ces derniers temps, la presse suisse avait intensifié sa campagne antisoviétique. La plupart de nos journaux publient des articles hostiles aux personnalités dirigeantes de l'URSS. Ainsi le numéro de "Die Nation" du 23 février 1949 contient presque exclusivement des articles contre l'URSS. L'opinion publique soviétique considère que cette campagne a lieu avec l'approbation des autorités suisses, qui ne font rien pour l'empêcher ou l'atténuer.

De même les autorités de plusieurs cantons ont donné leur approbation à la présentation au public du film antisoviétique "Le rideau de fer". Les autorités fédérales, de leur côté, n'ont pas empêché que ce film passe dans plusieurs villes.

Enfin, les autorités suisses ont de même approuvé que fût représentée dans les théâtres de plusieurs villes la pièce de Sartre "Les mains sales", qui a un caractère nettement antisoviétique.

M. Koulagenkov ne demande rien. Il constate simplement ces différents faits, qui sont considérés par l'opinion publique de son pays comme autant de manifestations d'hostilité, dont les autorités suisses sont responsables.

./.



J'ai décliné toute espèce de responsabilité des autorités suisses, en invoquant le régime de liberté sous lequel nous vivons et grâce auquel chaque personne doit être en mesure de se former son opinion d'après les éléments qui lui sont fournis. J'ai relevé que les autorités ne se sont pas opposées à la présentation de films soviétiques et qu'il y a chez nous des journaux qui publient des articles hostiles à d'autres pays, ou même aux autorités fédérales, d'une manière très violente. Je ne peux donc accepter aucune responsabilité pour cet état de choses. Les griefs formulés à notre endroit ne seraient fondés que si nous faisons une discrimination, autorisant ce qui est hostile à l'URSS et interdisant ce qui est désagréable pour d'autres pays. Cette discrimination, nous ne l'avons jamais faite.

2) Le Ministre de l'URSS a tenu à confirmer auprès de moi la démarche qu'il a faite il y a un mois auprès de M. le Ministre Zehnder à propos des internés soviétiques qui se trouvent encore dans notre pays. Il demande qu'on lui donne la liste de ces internés. Il désire, en effet, qu'un fonctionnaire de la Légation aille les trouver et cherche à les engager à retourner dans leur patrie. Beaucoup de ces internés sont sous l'influence d'une propagande antisoviétique ou d'éléments criminels qui les dissuadent de rentrer en URSS. M. Koulagenkov est convaincu que la plupart d'entre eux, exactement renseignés, accepteront de rentrer. Quant aux autres, ils resteront à la disposition des autorités suisses. Ainsi se trouvera enfin liquidé le problème des internés soviétiques en Suisse. M. Koulagenkov estime qu'il y a un droit pour la Légation à prendre ses contacts avec des ressortissants soviétiques.

J'ai répondu que je reverrais ce problème avec M. Zehnder et qu'une réponse serait donnée aussi rapidement que possible à la Légation de l'URSS.

Copie à Monsieur le Ministre Zehnder